



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\*\*\*\*\*

**2021/050**

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 27

**SÉANCE EN DATE DU 10 AVRIL 2021**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

## **POINT 18 : CONCERT I MUVRINI LE 16 OCTOBRE 2021**

La ville de Sarralbe accueille le groupe musical « I MUVRINI » pour organiser un concert en partenariat avec l'association « Ardevie » le 16 octobre 2021 au centre culturel et sportif de Sarralbe.

Dans le cadre de ce partenariat, l'association prend en charge l'organisation et les frais liés à ce concert et la ville de Sarralbe met à disposition de l'organisateur, la salle et les installations spécifiques à aménager à hauteur de 13 275,00 € TTC selon le devis de TEKSAS n° 219100040.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Gérard BERGANTZ, adjoint au maire chargé de la culture, du patrimoine et de l'animation.

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix,

Décide :

- d'organiser un concert du groupe « I MUVRINI » en partenariat avec l'association « Ardevie » le 16 octobre 2021,
- autorise M. le maire à signer la convention de partenariat avec l'association « Ardevie »
- de mettre gracieusement à disposition de « Ardevie » la salle des sports communale rue de la Sarre pour le concert,
- de prendre en charge les frais d'installation du podium/scène avec les projecteurs et le matériel son pour un montant de 13 275,00 € TTC selon le devis de TEKSAS n° 219100040,
- de prendre acte que la billetterie sera gérée par l'association « Ardevie »,
- de prendre acte que la recette sera encaissée par l'association qui prendra en charge le coût du concert,
- de prendre acte que des crédits suffisants sont prévus au budget primitif 2021.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 13 avril 2021

Pour extrait conforme,  
Sarralbe, le 13 avril 2021  
Le Maire,  
Pierre-Jean DIDOT